

TAXE

D'APPRENTISSAGE

2025

ENSEMBLE FAISONS DU HANDICAP UNE FORCE !

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Adapei du Morbihan est une association loi 1901, affiliée à l'Unapei, et reconnue d'utilité publique. Depuis **plus de 60 ans**,

L'Adapei du Morbihan soutient les familles et accompagne les personnes en situation de handicap intellectuel, au sein **de plus de 20 services et établissements spécialisés**, à toutes les étapes de leur vie.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage permet de **financer les dépenses de l'apprentissage et des formations** technologiques et professionnelles par les entreprises.

Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale dont vous pouvez choisir les bénéficiaires !

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

En versant votre taxe d'apprentissage à **l'un de nos 9 établissements**, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes et adultes en situation de handicap, que nous accompagnons les **mêmes chances de réussite** que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnels. En choisissant l'Adapei du Morbihan, vous contribuez à construire, à nos côtés, **une société plus inclusive, solidaire et citoyenne**.

154

jeunes
de + de 14 ans
en IME

620

travailleurs
en ESAT

1850

personnes
accompagnées

800

salariés
à l'Adapei 56

MERCI

DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS !

COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE QUE VOUS NOUS VERSEZ ?

Votre contribution servira à **nous aider** à :

- ***développer** l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes ou adultes en situation de handicap,
- ***améliorer** nos supports pédagogiques et préparer l'avenir de ces jeunes ou de ces adultes,
- ***financer** des projets ou des équipements en lien avec l'apprentissage,

Grâce à vous, en 2024, ce sont, notamment, **des vêtements de travail, des équipements et du matériel de jardin et de cuisine, ainsi que des outils pour les espaces verts, qui ont été achetés !**

BILAN 2024 ET CALENDRIER DE VERSEMENT 2025

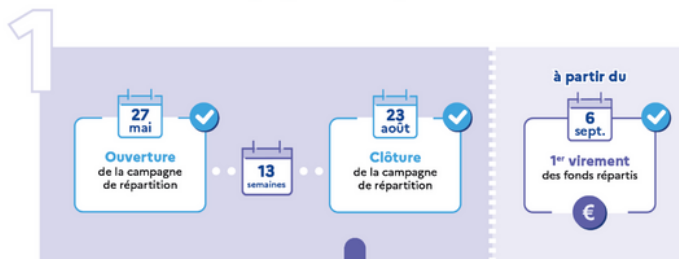
En 2024, **10 547 établissements**, leurs composantes ou leurs formations ont reçu des fonds directement fléchés par les employeurs, soit 89,5 % des établissements habilités.

Ce chiffre est en hausse de 6,5 % par rapport à 2023. Les établissements habilités sont donc plus nombreux à bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage conformément aux objectifs de neutralité et de transparence de SOLTéA.

Ouverture de la plateforme



1^{ère} campagne de répartition



2^{ème} campagne de répartition



NOS 9 ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À RECEVOIR VOTRE TAXE 2025

NOS 3 IME

KERDIRET : 9 RUE DUPUY DE LÔME - 56 270 PLOEMEUR

SIRET : 77561767300055 / Code UAI : 0560838G

LES BRUYÈRES : 3, RUE SIMONE VEIL - 56 800 PLOËRMEL

SIRET : 77561767300477 / Code UAI : 0561382Y

LE BOIS DE LIZA : 30, RUE DU BOIS DE LIZA - 56 860 SÉNÉ

SIRET : 77561767300030 / Code UAI : 0561328P



NOS 6 ESAT www.esatea-adapei56.com

ALTER EGO : 2, RUE DENIS PAPIN - 56 700 HENNEBONT

SIRET : 77561767300105

LES ATELIERS DU PRAT : RUE DE L'ESPÉRANCE - 56 000 VANNES

SIRET : 77561767300097

LES ATELIERS ALRÉENS : PARC DU MOUSTOIR - 56 950 CRAC'H

SIRET : 77561767300162

DE L'ARMOR À L'ARGOAT : 819, ROUTE DE CAUDAN - 56 850 CAUDAN

SIRET : 77561767300402

LE PIGEON BLANC : 90, RUE DU PIGEON BLANC - 56 300 PONTIVY

SIRET : 77561767300063

LES BRUYÈRES : 5 RUE MARIE CURIE - 56 800 PLOËRMEL

SIRET : 77561767300543

Plus d'infos sur :

www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/